

## RÈGLEMENT NO 68-2021

**RÈGLEMENT NO 68-2021** relatif au calendrier des séances ordinaires du conseil d'administration à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021.

### PRÉAMBULE

#### 1. Encadrement légal

En respect de l'article 162, le conseil d'administration du centre de services scolaire doit tenir au moins quatre séances ordinaires par année scolaire.

### RÈGLEMENT

Le Centre de services scolaire de la Baie-James tiendra les séances ordinaires du conseil d'administration à Chibougamau, les mercredis, à compter de 19 h, aux dates suivantes :

Dernier mercredi d'août
Troisième mercredi d'octobre
Premier mercredi de décembre
Quatrième mercredi de février
Deuxième mercredi de mai
Dernier mercredi de juin

**ADOPTION DE CE RÈGLEMENT** à la séance ordinaire du conseil d'administration du 30 juin 2021.

**AVIS PUBLIC D'ADOPTION** de ce règlement publié le 7 juillet 2021.

---

Jacynthe Allaire  
Présidente

---

Lyne Grenier  
Secrétaire générale